

partenariats

Mission Locale du Cotentin

Afin de renforcer les actions de la Ville auprès de la jeunesse (15-25 ans), une permanence de la Mission Locale du Cotentin est organisée tous les jeudis de 9h à 12h (hors vacances scolaires), au Point Rencontre Jeunes.

N'hésitez pas à contacter la Mission Locale au 02 33 01 64 65
courriel : ml@mef-cotentin.com

Portage des repas

Avec l'âge ou la maladie, il devient parfois compliqué d'assurer son alimentation. Les courses deviennent une contrainte et le goût de cuisiner s'amoinde voire disparaît. Afin de vous aider, la Ville, en partenariat avec l'ADMR, peut s'occuper de vous préparer vos repas. Dans certains cas, le coût de la prestation peut être pris en charge par l'APA (aide personnalisée à l'autonomie).

N'hésitez pas à contacter l'ADMR au 02 33 77 13 20
courriel : info.fede50@admr.org

Conciliateur de justice

Nommé par la Cour d'Appel, il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers. Son rôle est de faciliter les règlements de conflits à l'amiable. Il peut intervenir entre:

- consommateur et professionnel
- fournisseur et client
- propriétaire et locataire
- locataires entre eux

Le conciliateur reçoit en mairie tous les 15 jours, sur rendez-vous.

Tél. : 02 33 88 53 53

subventions

Fonds solidarité logement (FSL)

Le FSL accorde des aides financières aux personnes et aux familles en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. La Ville participe au financement du FSL à hauteur de 0.80 € par habitant.

Fonds d'aide aux jeunes en difficultés (FAJD)

Le FAJD est destiné à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans, sans ressource. La Ville participe au financement du FAJD à hauteur de 0.23 € par habitant.

Mission Locale du Cotentin

Elle a pour rôle d'accueillir et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire qui rencontrent des difficultés pour entrer dans la vie active. La Ville participe au financement de la Mission Locale à hauteur de 1.15 € par habitant.

Maison des syndicats

La Ville participe au fonctionnement de la structure communautaire, à hauteur de 0.25 € par habitant.

Secteur d'action gérontologique

L'association vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Elle organise notamment des ateliers équilibre. La Ville la subventionne à hauteur de 0.15 € par habitant.

Conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD)

Le CISPD est une instance de concertation de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. La Ville verse à cet organisme une participation financière de 0.23 € par habitant.

autres actions

Repas des aînés

Chaque année, la municipalité invite les aînés de la commune (plus de 65 ans), à se retrouver autour d'un repas festif. En 2009, plus de 800 personnes ont été invitées.

Cantine le mercredi

Nouveauté 2009, les enfants qui fréquentent les activités proposées par le centre socioculturel, peuvent être accueillis à la cantine le mercredi midi (capacité d'accueil limitée à 20 enfants).
coût du repas : 4.20 € par enfant.

ASTRE environnement

Association destinée à la réinsertion des personnes en échec professionnel, ASTRE environnement est sous convention de partenariat avec la Ville. Ainsi, tout au long de l'année, des bénéficiaires de l'association reprennent contact avec le monde du travail, au sein des services techniques de la commune. Véritable valeur ajoutée dans leurs parcours professionnels, ils réalisent des travaux aussi variés que la maçonnerie ou l'entretien des espaces verts.

Tarifification théâtre

Afin que la culture reste accessible à tous, les spectacles programmés par la Ville, bénéficient d'un tarif réduit réservé aux jeunes jusqu'à 26 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.

VILLE DE LA GLACERIE

les politiques sociales



centre social



CENTRE SOCIOCULTUREL
DES ROUGES TERRES
rue des poètes
secrétariat : 02 33 43 86 86

Restauration familiale

Il s'agit d'une participation financière de la Ville, destinée à réduire le coût du repas du midi de votre enfant, accueilli chez une assistante maternelle. Pour en bénéficier, votre enfant doit être scolarisé à l'école Pauline KERGOMARD ou Suzanne BRÈS.

Aucune condition de ressource n'est exigée.
Renseignez-vous auprès de Maryline GUÉ
relais assistantes maternelles
au 02 33 43 86 91

Assistante de service social

Pour vous aider dans vos démarches et vos demandes d'aides financières ou autres, Fanny DESPERQUES, assistante sociale de la Direction de la Solidarité Départementale, vous reçoit sur rendez-vous, les lundis et jeudis après midi (mairie et centre socioculturel).
Vous pouvez joindre son secrétariat
au 02 33 88 77 16

Référente famille

La référente famille est présente au centre pour partager vos réflexions autour de la vie quotidienne, de la parentalité ou tout autre sujet qui vous intéresse.
Les échanges pourront se poursuivre par un soutien individuel et/ou collectif.
Renseignez-vous auprès de
Céline SCOMBART
au 02 33 43 86 88

comptabilité



HÔTEL DE VILLE
service comptabilité
les rouges terres
ligne directe : 02 33 88 53 26

Bourses communales

Vos enfants poursuivent leurs études après la 3^e? Vous pouvez prétendre à une aide financière de la Ville, sous certaines conditions.

Jardins familiaux

Vous souhaitez cultiver quelques légumes ? les fleurs sont votre passion ?
Vous avez la possibilité de nous demander une petite parcelle de terre (entre 5 et 17 perches), dans l'un des jardins familiaux de la commune.
Le tarif de location annuel varie selon la grandeur de la parcelle.
Aucune condition de ressources n'est requise.

CCAS



CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS
SOCIALES ET FAMILIALES
HÔTEL DE VILLE
ligne directe : 02 33 88 53 53

Cantine - garderie périscolaire

Les écoles Henri MENUT, Bellevue et Louis LUCAS de Néhou disposent d'une cantine scolaire. Un accueil avant et après les heures de cours, est également assuré, dès 7h45 et jusqu'à 18h. Pour pouvoir bénéficier de ces services, une inscription préalable est obligatoire.
Si vous rencontrez des difficultés financières, la Ville peut, sous certaines conditions, prendre à sa charge les repas et l'accueil de votre enfant.

Passeport-livre

En complément de l'aide financière régionale, la Ville participe à l'acquisition des manuels scolaires de vos enfants. Le passeport-livre se traduit par une prise en charge d'une partie du coût des livres, en fonction du niveau de formation suivi par l'élève.
Condition : être destinataire de la CART'@
TOO livres du Conseil Régional de Basse-Normandie.

Carte-rail

Dans le cadre de sa politique sociale envers les étudiants (scolarité post-baccalauréat), la Ville prend à sa charge le coût inhérent à l'achat de la carte 12-25 ans SNCF ou la carte BOOS'TER. Aucune condition de ressources n'est requise.

CCAS

Ticket jeunes

Dans le but de promouvoir les activités sportives et culturelles, la Ville prend à sa charge, une partie du coût de la licence sportive ou de l'adhésion à l'association culturelle (15€), de votre (vos) enfant(s) (activité pratiquée dans la commune ou hors commune si elle n'y est pas dispensée). Enfant âgé de 5 à 18 ans.
Aucune condition de ressource n'est requise.

Carte de bus Topaze - Zéphir Bus



Délivrée sous conditions de ressources (RSA socle ou inférieur), elle vous permet de bénéficier de la gratuité de vos déplacements sur le réseau communautaire.

La demande est à renouveler tous les 3 mois.

Secours financiers

Sur dossier de demande d'aide, établi par l'assistante sociale, une aide financière peut vous être accordée par la commission du CCAS : paiement de la facture d'électricité, assurance, secours exceptionnel...

Banque Alimentaire

Vous êtes en situation de précarité ? Afin d'alléger votre budget alimentation, vous pouvez bénéficier de l'épicerie sociale Banque Alimentaire. L'aide est accordée en fonction d'un barème fixé par la Banque Alimentaire. Une participation financière minime est demandée

CCAS

Aide à la recherche d'emploi

Les problèmes administratifs liés à une recherche d'emploi, peuvent freiner l'insertion dans la vie sociale. La Ville vous apporte son soutien matériel à la recherche d'emploi :

- affranchissement des courriers
- accès au téléphone

Vous pouvez également réaliser vos CV et vos recherches d'emploi sur Internet, au centre socioculturel (rue des poètes).

Aide à domicile

En partenariat avec les caisses de retraite, la Ville peut mettre à votre disposition une aide à domicile. Pour faciliter votre quotidien, assurer votre autonomie et maintenir des relations avec l'extérieur, elle permettra également votre maintien à domicile.

Téléalarme - Présence Verte

L'association Présence Verte est aujourd'hui le premier service de téléassistance en France. Ce service vous permet d'être en contact permanent avec des services d'urgence. La téléassistance s'adresse principalement aux personnes âgées et/ou handicapées, dont l'isolement peut être source de difficultés. Afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier, la Ville prend à sa charge les frais d'installation.

Autres dossiers suivis par le CCAS

- aide personnalisée à l'autonomie
- allocation spéciale vieillesse
- obligation alimentaire
- aide sociale à l'hébergement

CCAS

Aide aux vacances

La Ville accorde une participation financière de 2,50 € par jour et par enfant de la commune, ayant fréquenté des centres aérés, camps de loisirs, colonies de vacances, classes de neige, de mer, nature, linguistique, dans la limite de 30 jours par an et par enfant.
Cette aide est octroyée jusqu'au 18^e anniversaire de l'enfant.

Étudier à l'étranger

Poursuivre ses études à l'étranger est une réelle opportunité pour les jeunes. Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide financière sur le coût du voyage. Le montant maximal de l'aide, ne pourra pas excéder 30 % du coût du transport :

- aide réservée aux études supérieures après le baccalauréat,
- aide financière d'études supérieures pour un séjour à l'étranger.

Votre demande sera examinée par la commission des affaires sociales.

- aide minimale: 50 €
- aide maximale: 300 €

RPA La Chancelière

Les personnes âgées de 65 ans et plus, valides et autonomes, peuvent bénéficier d'un logement à la résidence pour personnes âgées La Chancelière. Elle est gérée par la Ville, bien que les murs soient la propriété de la SA HLM du Cotentin.
Un dossier d'inscription est à retirer au CCAS.